

Cadeaux en or, rassemblements coûteux, fêtes internes: Daniel Baumgartner n'est pas passé inaperçu

# LES FRAIS DE L'OFFICIER

« PHILIPPE BOEGLIN

**Armée** » Les notes de frais des pontes de l'Etat: le sujet est brûlant. L'Exécutif de la ville de Genève et ses excès sont passés par là. Mais il n'y a pas que les édiles genevois qui se montrent dépensiers avec l'argent public. De très hauts gradés de l'armée suisse en font de même. Cadeaux en or, fêtes internes généreuses, grand et coûteux rassemblement militaire...: la Base logistique de l'armée sait mettre les petits plats dans les grands. Aux frais du contribuable.

Un officier de haut rang se retrouve dans le viseur: Daniel Baumgartner, aujourd'hui commandant de corps, le grade le plus élevé. Il n'est pas le seul. Le divisionnaire Thomas Kaiser a également attiré l'attention pour certaines factures – dans une bien moindre mesure toutefois.

**Tous ces présents en métal précieux dépassent la limite de 500 francs**

C'est une enquête administrative qui permet de repérer leurs pratiques. Menée par l'avocat zurichois et ex-procureur Cornél Borbély entre septembre et décembre 2017, l'investigation n'a pas été publiée par le mandataire, le Département fédéral de la défense (DDPS). Nous l'avons obtenue grâce à la loi sur la transparence.

## Limite dépassée

Plusieurs dépenses se révèlent pour le moins intrigantes. Les cadeaux en or, tout d'abord. Alors aux commandes de la Base logistique de l'armée, Daniel Baumgartner, 56 ans, a validé de 2013 à 2015 l'octroi de quatre pièces de monnaie du précieux métal, pour quatre collègues jugés méritants. Et ce, pour des valeurs d'environ 1200 francs la pièce.

Daniel Baumgartner lui-même n'est pas en reste. En mai 2015, il



reçoit une pièce de monnaie en or d'une valeur de 1170 francs.

Thomas Kaiser, qui reprend ensuite les rênes de la base logistique, approuve 22 cadeaux en or en 2016, pour des prix compris entre 693 et 825 francs. Le divisionnaire de 55 ans n'en perçoit en revanche aucun personnellement.

Entre autres manquements, l'enquêteur Cornél Borbély relève que tous ces présents en métal précieux dépassent la limite de 500 francs, fixée par l'ordonnance sur le personnel de la Confédération. En outre, la loi sur les finances de la Confédération ancre l'obligation d'économie. Son article 57 énonce notamment: «Les unités administratives répondent de l'utilisation judicieuse, rentable et économe des crédits qui leur sont attribués et des actifs qui leur sont confiés.»

Après les cadeaux précieux, au tour des rapports annuels, ces grands rassemblements de la Base logistique de l'armée. Sous les ordres de Daniel Baumgartner, l'édition 2013 génère une ardoise de près de 100 000 francs, pour 576 participants, puis 50 000 francs pour 565 personnes l'année suivante.

## Fêtes intrigantes

Mais le sommet est atteint en 2015: 4014 collaborateurs se pressent au Velodrome de Granges (SO), produisant une note de... 579 956,05 francs (!), déboursés pour les repas, boissons, transports, location et infrastructure technique. L'investigation identifie un «suspçon d'infraction au principe d'économie».

Puis tout change. Successeur de Daniel Baumgartner, Thomas

Kaiser réduit les dépenses. En 2016, il maintient l'événement déjà programmé par son prédécesseur, mais mène la barque avec environ 42 000 francs pour 554 participants. Et, en 2017, il... supprime la manifestation du calendrier, estimant, comme dit dans l'enquête administrative, qu'elle n'est d'une part pas indispensable, et d'autre part afin de minimiser les coûts.

Ce n'est pas tout. Des fêtes de départ de collaborateurs intriguent aussi. Par deux fois, en 2014, avec Daniel Baumgartner à la baguette, l'ardoise induit «un soupçon d'infraction au principe d'économie», selon l'enquête administrative. Une première fois, 32 convives entraînent des frais d'un peu plus de 5000 francs, dont des cadeaux en or. Puis, à une se-

conde reprise, le contribuable paie environ 4500 francs pour 38 collaborateurs – à nouveau des présents sont compris dans le prix.

## Enquête disciplinaire

Y a-t-il eu des conséquences? Pour le divisionnaire Thomas Kaiser, moins dépensier, l'histoire s'est arrêtée là. L'enquête administrative relève qu'il a immédiatement reconnu le problème et modifié sa pratique.

Pour Daniel Baumgartner, en revanche, le conseiller fédéral en charge Guy Parmelin (UDC) a lancé une enquête disciplinaire (voir ci-dessous). En deux mots, celle-ci fait peu de reproches au commandant de corps. Celui-ci s'en est donc tiré avec, pour toute sanction, un «entretien de conduite» en tête-à-tête avec le ministre vaudois. »

**Rapport d'armée. Daniel Baumgartner s'exprime face à la troupe en 2014. L'édition de cette année-là a coûté 50 000 francs. La précédente en avait coûté le double, et la suivante, près de 600 000 francs.**  
Keystone

## UN VERDICT PLUTÔT FAVORABLE

Deux enquêtes ont été menées en parallèle. L'administrative montre de la compréhension. La disciplinaire est plus sévère. Aucune des deux n'exige de sanctions contre le premier intéressé.

L'enquête administrative a amené le conseiller fédéral Guy Parmelin (photo Keystone) à mandater une enquête disciplinaire. Menée cette année par l'ex-procureur zurichois Ulrich Arbenz, l'investigation conclut en gros que le commandant de corps Daniel Baumgartner s'est, en général, comporté correctement.

Dans le détail, en ce qui concerne les rapports annuels (où près de 600 000 francs ont été dépensés rien qu'en 2015), l'homme de loi avance que les supérieurs hiérarchiques connaissent les budgets, et les ont approuvés. Quant à l'utilité ou non de la manifestation, cela relève du Département fédéral de la défense.

Cité dans l'enquête disciplinaire, Daniel Baumgartner fait valoir que ces rassemblements annuels sont «nécessaires et justifiés» pour renforcer «la motivation et la cohésion» des troupes. Il les qualifie d'«investissement», et avance que la coûteuse édition 2015 a permis de célébrer une occasion spéciale.

Passons aux deux fêtes de départ de collaborateurs. Sans les cadeaux offerts, des frais d'environ 2500 (32 personnes) et 3300 francs (38 personnes) ont été engendrés par la nourriture et les boissons. Ulrich Arbenz fait à nouveau valoir que les supérieurs hiérarchiques ont validé les sommes, comprises dans le budget prévu à cet effet. Il ne retient rien contre Daniel Baumgartner. Mais il

considère ces deux événements comme des «exceptions à ne pas répéter».

Le principal intéressé ajoute n'avoir honoré de la sorte que «trois collaborateurs sur 1000», et «en raison de leur prestation toute particulière».

L'enquête disciplinaire se montre en revanche moins complaisante au sujet des cadeaux en or. Ulrich Arbenz les qualifie de rémunération «pas prévue» par les règles internes et donc «illégal» – sauf dans un cas. Daniel Baumgartner aurait dû prendre conscience que l'octroi de ces pièces de monnaie en or devait être examiné plus en détail, et ne pas se contenter de consulter ses collaborateurs.

Le commandant de corps se défend. Il argue que ces distinctions ont été offertes pour des «performances exceptionnelles, qui ne se produisent que très rarement». L'idée était de récompenser «un engagement pour notre pays», «sans arrière-fond financier».

En conclusion, l'enquêteur Ulrich Arbenz souligne que des mesures disciplinaires ne sont pas nécessaires, à part un entretien de conduite. En effet, Daniel Baumgartner a toujours respecté ses budgets et a tiré les enseignements de l'affaire.

En outre, le chef du département Guy Parmelin a induit un «changement de culture» en relation avec les frais professionnels (voir ci-contre). Enfin, poursuit l'enquêteur, si ces agissements avaient été de nature pénale, les autorités compétentes saisies de l'affaire auraient ouvert une procédure, ce qui n'a pas été le cas. » PBO

## NOUVELLES DISPOSITIONS

Directement contacté, le commandant de corps Daniel Baumgartner, par la voix de son avocat Lukas Blättler, renvoie au Département fédéral de la défense (DDPS) pour une prise de position. Le ministère nous répond que «le conseiller fédéral Guy Parmelin a mis en route les mesures nécessaires». Parmi celles-ci, le DDPS mentionne déjà les enquêtes administratives et disciplinaires, ainsi que le rapport de la révision interne. «Ces investigations ont démontré l'existence d'irrégularités. Le conseiller fédéral Guy Parmelin a donc induit un changement de culture dans le rapport aux frais professionnels.»

De nouvelles dispositions ont été introduites: une directive portant sur les frais, les manifestations et les ca-

deaux, qui standardise les processus et règle les responsabilités et les contrôles. De même, les invitations pour repas entre collègues sont prohibées, sauf exceptions à accorder par le supérieur hiérarchique.

Enfin, les partenaires des militaires ne peuvent plus être conviés aux frais du contribuable. Et le service dédié aux lanceurs d'alerte a été renforcé, détaché du DDPS et rattaché au Contrôle fédéral des finances, comme dans le reste de l'Administration fédérale.

Le ministère de Guy Parmelin souligne que la commission de gestion du Conseil national, qui a examiné le dossier, conclut que le DDPS a «pris les mesures nécessaires», après des «fautes et des erreurs d'appréciation au début». PBO